



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la municipalité de Lac-Beauport ;

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité ;

Que ce conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2018, a adopté le **Règlement 686** intitulé : « **Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin** ».

Toute personne intéressée à consulter ce règlement est invitée à se présenter au secrétariat de la Municipalité durant les heures de bureau.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 22^e jour du mois de mai 2018.

Richard Labrecque
Directeur général et secrétaire-trésorier